



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

infirmiers libéraux

Question écrite n° 90620

Texte de la question

Mme Marie-George Buffet attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur les risques que fait peser la loi « santé » sur la situation des infirmier-e-s libéraux. Ces derniers considèrent en effet qu'elle entraînerait une mise en cause du choix par les patients de l'infirmier-e- à laquelle ils auraient recours et que l'instauration du parcours de soins tel qu'il est construit mettrait en cause la pratique libérale de leur profession. Elle souhaiterait, donc connaître ses intentions sur le devenir de la profession d'infirmier-e libéral, et sur les moyens dont ces professionnels de santé peuvent disposer pour exercer leur profession en toute liberté.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-George Buffet](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90620

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 octobre 2015](#), page 7993